Nations Unies S/PRST/2001/2

Conseil de sécurité

Distr. générale
23 janvier 2001

Original: français

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4262e séance du Conseil de sécurité, tenue le 23 janvier 2001, au sujet de la question intitulée « La situation en République centrafricaine », le Président a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

« Le Conseil de sécurité a examiné le rapport du Secrétaire général en date du 11 janvier 2001 (S/2001/35), présenté en application de la déclaration du Président du Conseil du 10 février 2000 (S/PRST/2000/5).

Le Conseil félicite le Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) et le Représentant du Secrétaire général pour les efforts qu'ils n'ont cessé de déployer en vue de contribuer à la paix et à la stabilité en République centrafricaine. De ce point de vue, le Conseil accueille favorablement les nouveaux progrès réalisés dans certains domaines depuis le précédent rapport du Secrétaire général (S/2000/639) du 29 juin 2000, notamment en matière de désarmement et de restructuration des forces de sécurité et de défense, ainsi qu'en ce qui concerne le respect des droits de l'homme par les forces de l'ordre.

Le Conseil se félicite de la mission dans la région de l'Envoyé spécial du Secrétaire général afin d'évaluer l'impact du conflit en République démocratique du Congo sur la République centrafricaine et la République du Congo, en particulier sur les plans humanitaire, économique et social et sur le plan de la sécurité. Le Conseil est disposé à examiner dans un proche avenir les résultats de cette mission.

Le Conseil exprime sa profonde préoccupation face aux tensions politiques et sociales qui se sont récemment avivées en République centrafricaine et qui menacent le processus de réconciliation nationale engagé depuis quatre années avec le soutien actif de la communauté internationale. Le Conseil note avec inquiétude l'absence de dialogue entre le Gouvernement et l'opposition. Le Conseil est également préoccupé par la dégradation de la situation économique, en partie en raison des répercussions du conflit en République démocratique du Congo et de la crise du carburant qui en résulte.

Le Conseil se félicite des contributions déjà apportées et appelle les donateurs, bilatéraux et multilatéraux, à soutenir pleinement les efforts du Gouvernement de la République centrafricaine. Le Conseil se réjouit du décaissement par la Banque mondiale de la deuxième tranche du crédit à la consolidation des finances publiques et se félicite de la récente décision du Fonds mo-

nétaire international de décaisser des fonds supplémentaires. Le Conseil appelle les États Membres qui ont annoncé des contributions lors de la réunion spéciale de New York, coprésidée par le Secrétariat, l'Allemagne et le PNUD, en mai 2000, à remplir leurs engagements. Le Conseil souligne aussi l'importance d'une aide internationale aux réfugiés et aux personnes déplacées en République centrafricaine et dans les autres pays de la région afin de contribuer à la stabilité régionale.

Le Conseil réaffirme qu'il appartient d'abord aux Centrafricains de trouver la volonté politique indispensable à la réconciliation nationale. Le Conseil encourage fortement le Gouvernement de la République centrafricaine à faire tout ce qui est en son pouvoir pour consolider les institutions démocratiques et élargir le champ de la réconciliation nationale. Le Conseil demande à tous les acteurs politiques centrafricains de contribuer, chacun en ce qui le concerne, à l'apaisement de la tension actuelle entre le Gouvernement et l'opposition. À cet égard, tout en se félicitant de la relaxe, le 8 janvier, des 62 prévenus arrêtés lors de la manifestation interdite du 19 décembre 2000, le Conseil note avec préoccupation les entraves à la tenue de réunions pacifiques de l'opposition et des syndicats.

Le Conseil demande au Gouvernement de la République centrafricaine de prendre des mesures concrètes pour la mise en oeuvre des réformes économiques et l'apaisement des tensions sociales. Le Conseil souligne le caractère prioritaire du paiement des arriérés de salaire dans la fonction publique et accueille favorablement l'annonce récente par le Gouvernement de la République centrafricaine de mesures dans cette direction. Le Conseil encourage également le Gouvernement de la République centrafricaine à prendre les dispositions financières indispensables à la relance du programme de démobilisation et de réintégration.

Le Conseil prie le Secrétaire général de continuer à le tenir régulièrement informé des activités du BONUCA, de la situation en République centrafricaine et notamment des progrès accomplis dans les réformes politique, économique et sociale, et de lui présenter un rapport d'ici au 30 juin 2001, en application de la déclaration du Président du Conseil en date du 10 février 2000. »